

**Parachat TEROUMA**

**Horaires CHABAT**

**Nice et Régions**

**Vendredi 19 Février 2010**

Hadlakat Nérote.....17h48

Chékia.....18h06

**Samedi 20 Février 2010**

Fin de Chabat.....18h50

Rabénou Tam.....19h11

Le Lekha Dodi de cette  
semaine est dédié  
à la mémoire de

**Mme AIMEE NEZRI  
AYCHA bat SIMH'A zal**

**Décédé à Nice le  
12 Adar 5769**

Le Lekha Dodi de cette  
semaine est dédié  
à la mémoire de

**Mr PROSPER  
YEOCHOUHA DRAI zl**

**La Yéchiva Torat H'aïm  
CEJ**

souhaite un grand  
**MAZAL TOV** à

**RAPHAEL et TALI  
BENITAH**

à l'occasion de la  
naissance de leur fille

**TSOFYA - ZOHARA**

**Le mot du Rav**

**CONFORMEMENT A TOUT CE QUE JE  
VOUS MONTRE !**

**Chémot 25 verset 8 : « et ils me feront un sanctuaire MIKDACH, et Je résiderai au milieu d'eux ; conformément à tout ce que Je te montre : au model du Tabernacle et au model de tous ses ustensiles et vous l'exécuterez ainsi ».** Rachi : et ils feront à l'intention de MON NOM une maison de sainteté conformément à tout ce que Je vous montre.

**La** mitsva de la construction du sanctuaire conformément à tout ce que Je vous montre ne se limite pas au Temple, le Bet Hamikdash. L'esprit de cette mitsva s'applique aussi à notre maison, à notre vie familiale, de faire « à l'intention de MON NOM » une maison de sainteté conformément à tout ce que Je vous montre dans la Tora.

**Le** midrach illustre cette construction à un roi qui donne sa fille unique en mariage à un prince et le supplie de lui réserver « une chambre » dans son château. Ainsi Hachem nous a donné la Tora et nous demande de lui réserver « une place » dans notre vie.

**Rabi** Chimeon bar Yoh'aï reprend l'idée du midrach en disant : Hakadoch Barouh' hou et la Tora forment UN ; ils sont inséparables. Il s'agit donc d'étudier la Tora à l'intention de MON NOM, de l'introduire dans notre cœur et de l'observer conformément à tout ce que Je vous montre.

**Nous** récitons tous les jours avec ferveur la troisième bénédiction de la Amida : **ATA KADOCH, Tu es SAINT et Ton Nom est SAINT et les SAINTS te louent à tout jamais.**

**TON NOM EST SAINT** : Je vous montre que tout ce qu'il y a dans l'univers porte le nom divin. Le cachet divin est imprimé sur tout le corps humain créé à l'image de HACHEM.

**La** multitude des créatures, des animaux, des oiseaux, des poissons, leur nourriture et leur reproduction témoigne qu'ils sont l'œuvre du Créateur, il suffit de les observer, de les admirer pour être animé de sainteté et louer HACHEM toute la journée.

**Le** scientifique à l'aide du microscope cherche à découvrir l'infiniment petit. L'astronome à l'aide du télescope s'efforce d'observer les étoiles et les astres, mais ils ne se posent pas la question : MI BARA ELE, Qui a crée tout cela !

**Nous**, nous cherchons à découvrir la présence divine partout. Elle est là, claire ! A nous de l'introduire dans notre cœur pour développer notre EMOUNA, de construire un sanctuaire et de proclamer : IL RESIDE PARMI NOUS ! Son NOM est SAINT ! Conformément à tout ce qu'Il nous montre dans l'univers, dans la vie et dans la Tora. **A nous les admirateurs qualifiés de Saints de Le louer toute la journée.**

**Par RAV MOCHE MERGUI  
ROCH HAYECHIVA**

## A propos du Chabat – par Rav Yis'h'ak Maltzan zal



Le prophète Yeh'ezkel dit dans sa remontrance à Israël (chapitre 20) « Je les ai sorti d'Égypte et Je les ai conduis dans le désert. Je leur ai donné mes commandements et mes préceptes Je leur ai fait savoir. **Mes Chabat Je leur ai donné pour signe entre Moi et eux** afin qu'ils sachent que Je suis D'IEU qui les sanctifie. Et eux se sont rebellés contre Moi, ils n'ont pas suivi mes préceptes et ont dédaigné mes commandements, **ils ont profané mes Chabat**. J'ai décidé de verser ma colère contre eux et de ne point les conduire vers la terre où coulent le lait et le miel. **Ils ont profané mes Chabat** pour suivre l'erreur de leur cœur. J'ai dit à leurs enfants ne suivez pas les comportements de vos pères et **sanctifiez mes Chabat**. Les enfants se sont aussi rebellés contre Moi et ont profané mes Chabat etc. ». Le texte met en relief une seule faute : **la profanation du Chabat**, il ressort donc clairement que c'est l'unique raison pour laquelle tous les châtiments du désert et de l'exil se sont abattus sur Israël.

On peut s'étonner quant à la sévérité sans égale qui touche la profanation du Chabat ; tout d'abord pourquoi est-ce si grave de transgresser Chabat ? Par ailleurs nos Sages nous enseignent que les quarante ans du désert sont la conséquence de la médisance prononcée par les explorateurs, ce n'est donc pas la profanation du Chabat qui en est la cause ? La question s'étend encore, le prophète montre du doigt la profanation du Chabat or dans la Tora nous ne voyons pas que les Enfants d'Israël dans leur totalité ou au moins dans leur majorité ont transgressé le Chabat ? Il est vrai qu'un homme a transgressé Chabat en ces temps, le fameux "mékochech", mais la faute d'un individu n'est pas à même de condamner tout Israël ! D'autant plus que son geste fut réprimandé et il fut mis à mort par Moché ! Dés lors comment comprendre l'affirmation du prophète ?

Au traité Chabat 119 le Maître Abayé enseigne « Yérouchalaïm n'a été détruite seulement à cause de la profanation du Chabat, comme il est dit "ils se sont détournés de mes Chabat" ». Cet

enseignement est très étonnant voilà que le verset choisit par Abayé cite d'autres fautes graves, dès lors pourquoi Abayé a zoomé seulement sur le Chabat pour conséquence de la destruction – voilà partiellement le verset dans Yéhezkel 22 « les cohanim ont bafoué mes préceptes et ont profané mon sanctuaire, ils ne séparaient plus le saint du profane du pur et de l'impur, ils ont détourné leurs yeux de mes Chabat, ils pratiquaient le meurtre, ils prophétisaient au nom du mensonge, ils volaient, ils opprimaient le converti. J'ai cherché un homme capable de sauver la terre et Je n'en ai point trouvé » ; la destruction de Yérouchalaïm est due à ce cumul de péchés et non seulement à la profanation du Chabat comme le prétend Abayé ?

L'expression du verset « ils détournèrent leurs yeux du Chabat » est surprenante, il aurait plus convenable de dire « ils ont profané mes Chabat » ? Il y a des fautes où l'homme peut facilement éviter, par exemple concernant la viande cachère avec toutes ses restrictions l'homme ne consommant pas de viande peut facilement éviter la faute. Le Chabat c'est différent même si l'homme resterait inactif tout le Chabat ceci ne le sécurise pas de ne point le profaner, par exemple : il est une interdiction de cuire Chabat – bichoul – tous croient que ceci ne concerne seulement l'interdit de mettre un plat sur le feu, or toutes les lois de kéli richone et kéli chéni s'inscrivent également dans l'interdit de bichoul alors que nombre de gens l'ignorent. Ou encore déposé un tissu, vêtement, serviette, mouillé sur le chauffage chaud s'inscrit également dans l'interdit de bichoul. **L'homme est persuadé de bien faire Chabat alors qu'il risque d'être inscrit dans le livre des transgresseurs du Chabat !** C'est cela le sens du verset « **ils ont détourné leurs yeux – c'est-à-dire leur attention - du Chabat** ». Encore un point propre au Chabat auquel il faut redoubler de vigilance ; la Tora veut que même si l'homme lui-même ne transgresse pas le Chabat il doit faire attention à « ton fils, ta fille, ton esclave et ta bête ! ».

(à suivre...)

Au traité Bérah'ot 6b Rav H'elbo au nom de Rav Houna enseigne : « l'homme doit être vigilant de bien prier minh'a puisque c'est dans cette prière que le prophète Eliyahou fut répondu ». Le Tour explique l'importance de la prière de minh'a : « La prière du matin connaît un temps fixe puisqu'elle se fait le matin au lever avant de se rendre à ses occupations. De même la prière du soir elle se fait en rentrant à la maison lorsque l'homme est déchargé de ses charges journalières. Par contre la prière de l'après-midi elle se fait lorsqu'il fait encore jour alors que l'homme est préoccupé par ses affaires, il devra redoubler de concentration pour pouvoir prier correctement, s'il arrive il sera largement récompensé ! ». Il ressort que la qualité de la prière se mesure en fonction de la situation où se trouve le prier et, par conséquent, de son investissement quant à prier.

Nos Sages disent que la prière doit se faire « par joie de mitsva ». Rachi explique (Bérah'ot 31a) qu'il s'agit de la récitation du psaume « achré » avant de prier minh'a. Ce psaume a le même effet que les passages de « emeth » récités avant la prière du matin et du soir. Cependant il y a deux différences entre la prière de minh'a et celle de chah'arit : 1) celle de l'après midi se fait à un moment où l'homme est davantage préoccupé, ceci nécessite un plus gros effort, 2) la prière du matin bénéficie d'une plus grande

préparation vu la longueur des psaumes et du chéma lus en préambule. L'auteur du Chaâré Ora écrit que les psaumes du matin ont pour objectif de permettre à l'homme d'élaguer les pensées qui le gêneront durant la prière, zmirot a pour étymologie zomère, élagage. Il faut dire que le combat des pensées gênantes ne peut se faire qu'en introduisant des pensées correctes dans l'esprit de l'homme, c'est l'enjeu des psouké dézimra du matin. Mais attention, ce n'est pas qu'un exercice mécanique le fait d'introduire une pensée positive alors la négative s'en éloigne, il faut que le cœur veuille s'investir dans ces pensées positives, il faut que celles-ci occupent le cœur. Ce travail est plus difficile pour la prière de minh'a qui ne bénéficie pas d'autant de textes lu et d'autant de préparatifs. La préparation à minh'a est très courte : le temps de lire achré, d'autant plus que ce passage doit être à même de libérer l'homme, un temps soit peu, de ses préoccupations journalières. Cela dit si nous bâclons achré c'est toute la prière de minh'a qui est entachée !

Pour exploiter au mieux la prière de minh'a il convient d'étudier avec les commentaires le psaume de achré, ainsi au moment de sa lecture on sera plongée davantage dans les profondeurs de son sens – ceci nous conduira à une véritable « simh'a chel mitsva » !



Rassemblement Communautaire

Soirée d'étude

Dimanche 7 adar 5770/21 février 2010

« **Moché Rabénou,**

**la Hiloula qui n'a pas la côte, pourquoi ???** »

Intervenants : Rav Bénadiba, Rav Imanouel Mergui,  
Grand Rabin D. Shoushana, Rav E. Lanquar, Rav A. Nakache,  
Rav Eliyahou Mergui, Rabbin F. Teboul.

A l'ATIS 1 bis rue Boissy d'Anglas

A partir de 17h45

Entrée libre – tous publics – collation

“Simh'a Organisation” vous propose

un séjour pour les fêtes de

Pessah' 5770/2010

à Hammamet en Tunisie

Cacheroute : Dayan Rav C. Melloul

Rabanim et conférenciers :

**Rabi Raphael Pinto,**

**Professeur H. Lumbroso, Rav Imanouel Mergui**

Contactez-le

06.64.71.57.25/06.26.76.06.26

Prix imbattable !



## L'épreuve de donner de son argent !

par *Rav Imanouël Mergui*

Le *Yalkout Réouvéni* nous enseigne : « au moment où les Enfants d'Israël ont prononcé "*naâssé vénichmâ*" – nous ferons et nous écouterons, D'IEU leur a dit "prenez un prélèvement pour Moi" ». Il y a un rapport direct entre la soumission à l'ordre divin et le prélèvement pécuniaire à l'égard de son sanctuaire ; Quel est le sens de ce parallèle ?

*Rav Yéhonathan Eibchitz* propose l'explication suivante : le Talmud s'interroge sur deux versets qui laissent apparaître une contradiction, le premier dit « c'est à D'IEU qu'appartient la terre » et l'autre dit « et D'IEU donna la terre à l'homme » ? Le Talmud répond : si les Enfants d'Israël réalisent la volonté divine alors la terre leur appartient sinon elle reste à D'IEU ! Par conséquent lorsque nous avons dit « *naâssé vénichmâ* » nous affirmons accepter totalement la volonté divine ce qui nous donne possession de la terre, c'est alors que D'IEU nous dit "prenez un prélèvement pour moi". Le prélèvement est donc le sceau de l'acceptation du joug divin et de facto de la possession. Cela revient à dire que celui qui ne donne pas exprime par là même son détachement de D'IEU et par conséquent la nullité de sa possession. Ne pas donner c'est ne pas posséder !

On peut encore expliquer ce *Midrach* par l'idée du *H'atam Sofer* : la question s'impose, dit-il, la Tora préconise un prélèvement avant même de préciser l'objectif de ce don. Il aurait été plus juste de dire : vous ferez un sanctuaire et pour cette cause vous prélèverez des dons ? En réalité, il répond, c'est l'enjeu du « *naâssé vénichmâ* », dire qu'on est prêt de se soumettre, faire avec la confiance, donner sans s'interroger si l'argent arrivera à bon port – qui plus est lorsqu'il s'agit de donner à D'IEU lui-même ! Et paradoxalement lorsqu'il s'agit de donner à téléthon ou au sida là tout le monde court pour donner de son argent mais lorsque les *yéchivot* ou toute autre institution de Tora récolte de l'argent qu'entend-on ? Des injures ! Des interrogations infondées du type « pourquoi donner aux *yéchivot*, à quoi ça sert, ils sont tous des voleurs » ou d'autres propos bas de ce genre... Là D'IEU voulait éprouver les Enfants d'Israël, dit le *H'atam Sofer*, allaient-ils donner par conviction ou bien allaient-ils demander des comptes insensées ! Lorsque D'IEU demande quelque chose on n'a pas à demander des justifications sur l'enjeu de cette demande et sur l'objectif de ce qu'il veut et sur le besoin de cet argent... Qui plus est lorsque ce qu'IL nous demande est en réalité pour notre propre intérêt « et Je résiderai parmi eux ! ». Et là le paradoxe atteint son apogée on donne plus facilement au téléthon ou semblable appel alors qu'on a aucun intérêt alors que pour soutenir la Tora on a un intérêt inestimable et là on se fait radin ! L'argent appartient à D'IEU comme il est dit « *li hazahav, li hakessef* », et l'homme refuse de donner à D'IEU lui-même ce qui est à LUI !!! **Pour faire un sanctuaire** (auquel nous ne sommes plus sensibles aujourd'hui, soyons honnêtes cette *paracha* nous gave, cette *paracha* n'est plus actuelle et pourtant sans Sanctuaire le monde est inanimé !, écrit mon grand Maître *Harav Wolbe ztsal...* La mort d'aujourd'hui c'est qu'on ne se rend même pas compte de ce qu'il nous manque, on se sent bien sans sanctuaire ; et, en vérité si on ne donne pas d'argent aux *Yéchivot* c'est qu'on estime qu'elles ne servent à rien ! Mais en vérité on veut tous cette proximité avec D'IEU, on désire qu'IL réside parmi nous, on veut qu'IL réponde à nos prières, qu'IL exauce nos vœux, qu'IL nous aide à réaliser nos projets et nos rêves. Pour ce faire, comme pour toute chose, il faut investir, et nous connaissons bien la formule qui dit « béh'ol lévavéh'a, ouvéh'ol nafchéh'a, ouvéh'ol méodéh'a » - tu t'investiras de tout ton cœur, de tout ton être et de par tous tes moyens – l'investissement de soi le plus total et le plus absolu, ceci inclut même notre argent et ce même envers D'IEU. Tous savent faire de grands et beaux discours sur la morale et l'éthique etc. mais peu savent claquer leur argent dans des "casinos" qui rapportent plus qu'un leurre. L'argent dort dans les banques plutôt que de fructifier dans les *yéchivot*), **il ne faut pas poser de question, il faut foncer ! FONÇONS et arrêtons de calculer.** Le don est le baromètre du *naâssé vénichma* ! On exclame notre fierté mais on ne vie pas en conséquence.

Le *H'atam Sofer* écrit encore : le verset dit « voici le prélèvement – *térouma* », ce mot se découpe en deux « *tora* » et « *m* » (lettre hébraïque *mem*), ce qui fait référence à la Tora qui a été donnée en quarante jours ; « de tout homme dont son cœur veut faire don », par son argent il soutiendra la Tora et ses Maîtres.

Notre *paracha* nous invite à prouver l'attachement qu'on a envers la Tora : donner c'est se rattacher, s'abstenir de donner c'est s'éloigner. S'éloigner de D'IEU. S'éloigner des autres. S'éloigner de soi !

